

Bulletin d'inscription*

I A FORMATION

	LA FORMATION
Date(s) :	
Références formation :	Coût formation :
	LE PARTICIPANT
,	
Fonction:	
Mail :	Téléphone :
parcours de formation ? OUI NON	d'un accompagnement spécifique pour suivre votre nents ou l'accompagnement dont vous avez besoin :
	RISE EN CHARGE FINANCIÈRE
Prise en charge par l'établissement of	ou l'entreprise :
Adresse:	
Code postal :	Ville :
Responsable Facturation :	
Prise en charge individuelle :	
Adresse:	
Code postal :	Ville :
RESP	ONSABLE DE L'INSCRIPTION
Fonction:	
	Téléphone :
Siret:	
Fait à	Bon Pour Accord
Le	

*A renvoyer par mail au contact précisé sur la fiche programme

**rayer la mention inutile











Date, signature et cachet de l'établissement



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Conditions de réservation d'un stage de formation :

L'inscription à un stage de formation n'est définitive qu'après réception du devis revêtu de la mention « Bon Pour Accord » ou de la convention de formation signée.

2. Modalité d'acceptation d'une formation :

La signature du devis ou de la convention de formation vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

3. Convocation des participants :

Elle est adressée au plus tard 15 jours avant le début de la formation, excepté dans le cas d'une demande d'inscription à une formation en dernier lieu ou de circonstances exceptionnelles.

4. Modalités d'annulation par le client :

Tout devis ou document contractuel émanant de l'organisme de formation et retourné signé par le client vaut acte de réservation pour la formation réservée. Le client s'engage à libérer le ou les participants aux dates et heures indiquées.

En cas d'annulation ou de désistement de moins de quinze jours avant la date du début de la formation, un forfait de 30% sera facturé au titre des frais de dossier. Toute formation commencée sera facturée dans son entier.

5. Validité des offres :

Les devis ont une durée de validité de 30 jours.

6. Annulation par le centre de formation :

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou annuler une session pour des raisons d'organisation.

7. Facturation de la formation :

Toute formation commencée est facturée dans sa totalité. L'avis de somme à payer est adressé au client à la fin de la formation.

8. Règlement:

Le règlement de la formation se fera à réception de l'avis de somme à payer.

9. Assurance et sinistres :

Le client renonce aux recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisme de formation et des intervenants concernant tout sinistre pouvant intervenir durant la période de formation.

10. Litiges:

Préalablement à toute saisine du juge compétent, les parties s'engagent à négocier dans un esprit de loyauté et de bonne foi un accord amiable en cas de survenance de tout conflit.









